

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 26 Février 2014 à 20 heures

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes CHABRIDON – COULON – JAZÉ - Mrs PERDRIX - PANNETIER - GUILLEMIN – PRUDENT – LAMY-PERRET - GOMES

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 23 Janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

Convention d'hébergement des équipements de télérelève de GRDF

Un recensement a été fourni concernant les bâtiments de la commune qui peuvent être utilisés pour poser un relais. Ce relais a pour objectif de relever automatiquement les compteurs sans intervention. Le but est donc de ne plus faire de factures intermédiaires basées sur des estimations.

Après délibération, le conseil municipal, accepte de signer la convention validant la présélection des compteurs des bâtiments communaux (mairie, local des pompiers, bâtiment de l'ancienne école).

Rythmes scolaires rentrée 2014

Le compte-rendu est fait des réunions menées avec les parents d'élèves délégués et les élus, pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Le projet pressenti consiste en une matinée de plus par semaine en temps scolaire (le mercredi matin) et la libération de trois quart d'heures tous les jours pour aide aux devoirs. Quelques questions restent en suspens, notamment celle du restaurant scolaire le mercredi midi.

Transfert du siège social de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône

La Communauté de Communes a accepté le transfert du siège social dans le bâtiment de l'office du tourisme. Chaque commune doit délibérer. Le Maire donne lecture d'un courrier de M CONRY, Maire de Lugny. Le Conseil Municipal, accepte de à l'unanimité, de transférer le siège social de la Communauté de Communes dans le bâtiment de l'office du tourisme sur Fleurville.

Remboursement des frais de repas de l'employé communal

Le Conseil Municipal, accepte de rembourser les frais de restauration à M Eric PAGNEUX pour un montant de 25 euros, suite à deux journées de formation à Viré.

Comptes-rendus de réunions

Communauté de Communes :

- L'office du tourisme sera ouvert 240 jours par an avec des horaires variables selon la période.

La Communauté de Communes, pour signer une convention de mise à disposition temporaire avec VNF accepte d'y intégrer le chemin de halage pour les parcelles situées du parking d'accueil du plan d'eau jusqu'au pont. et de modifier ses statuts en ce sens. Par délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert

- Les travaux de rénovation du DOJO vont bientôt débiter.

Organisation des élections : bureau de vote

Le tableau des permanences a été fait. Cette année, il est rappelé qu'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.

Questions diverses

- Une réunion est prévue le 28 Février pour faire le point sur les travaux de reprise du bâtiment de la mairie.

- Le Conseil Municipal accepte que l'association « A fleur de terre » organise un marché tous les vendredis de 16h à 20h sur le parking de l'office du tourisme à compter de fin Avril sous deux conditions, attestation d'assurance à fournir et information à faire « aux saveurs mâconnaises ».

- Des permanences à destination des artisans et commerçants concernés par l'accessibilité des locaux seront organisées par la DDT. Les horaires et lieux de ces permanences sont disponibles en Mairie.

La prochaine réunion aura lieu le 27 Février 2014 à 20 heures.

- Dans la mesure du possible, il serait préférable de déposer vos ordures ménagères dans des containers ou bacs afin d'éviter que la commune soit envahie de sacs éventrés tous les vendredis matins. Merci d'avance de votre collaboration et de votre civisme.

- Les questions sur la possibilité de créer un passage piétons sous le pont de chemin de fer et de reprendre les trottoirs à cet endroit seront prochainement étudiées.

- La taxe actuellement payée par la Communauté de Communes pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours sera à la charge de la commune à compter de l'exercice 2015.

Le Maire